# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

2 SEPTEMBRE 1544. CICHERUCEV MORREAL.

No. 91.

M. le Rodacteur des Mélanges étant absent, les lecteurs seront privés de Bulletin ou partie éditoriale dans ce numéro.

QU'EST GE QUE LE PAPE! QU'EST CE QUE L'ÉGLISE!

QU'EST-CE QUE LE PAPE? QU'EST CE QUE L'EGLISE?

Si la double couronne de la vertu et de la persécution a, de tout temps, attiré sur le front élevé qui la porte la vénération du monde, personne n'en est plus digne à ce titre que l'illustre archevêque de Cologne, Mgr. de Dronte-Wischering, le courageux contessaur de la foi, le magnanime, prisonnier, de Minden. L'Europe - retentit encore du coup audacieux frappé contre ce digne prince de l'Eglise par un rui protestant et un mistre philosophe, et la Prusse est à peine remise de l'ébranlement formidable qu'avait cauxé l'acte de violence dont le pieux archevêque fut la victime. Aujourd'hui, dans les loisies que lui laisse la retraite honorable à laquelle, après sa victoire, il consentit par un sentiment d'admirable mansuétude et d'abnégation chrétienne, à se résigner lui-même, le savant pontife dévoue encore sa vie et ses travaux au service de cette Eglise immortelle pour laquelle il a tant souffert. mortelle pour laquelle il a tant souffert.

mortette pour inquelle it a tant souffert.

Le premier fruit de ses labeurs est un ouvrage d'une haute portée, dont nous avons extrait récemment un document digne des méditations des catholiques. C'est encore ce livre: De la Paix entre l'Eglise et les Etats, ce livre que nous voudrions voir entre los mains de tous les hommes qui s'occupent de ces grandes questions; c'est ce livre auquel nous empruntoss quelques passages d'un haut intérât.

Nous ne pouvons d'abord résister au plaisir de reproduire les lignes suivantes: les pemières sont empruntées par le docte prélat au célèbre historien protestant Jean de Müller.

"Qu'est-ce que le Pape ? se demande cet écrivain: L'on dit: le Pape, c'est un évê-que. Il l'est en esset, mais comme Marie-Thérèse était une comtesse d'Hasbourg, com-me Louis XV était comte de Paris, comme le héros de Rossbach et de Leuthen était l'un

que. Il l'est en ellet, mais comme Marie-Thèrese etait une combes à l'habourgeune Louis XV finit comte de Paris, comme le héros de Rossbach et de Leuthen était l'un des seigneurs de Zollern.

"L'on sait quel pape plaça sur le front de Charlemagne la couronne impériale, en le proclamant Auguste de l'Occident; mais qui a fait et créé le premier des papes ? C'était un évêque, mais il était le Saint-Père, le suprême Pontife, le grand Calife de tous les royaumes, de toutes les principautés, de toutes les seigneuries de toutes les villes des paps d'Occident; e'est lui qui, à l'aide de la crainte du Seigneur, a soumis au frein de l'autorité l'indomptable jeunesse de nos Etats.

"Quelquefois, suppliant de nombreuses parties du genre humain de conserver les biens que leur ont légués deurs aïeux; d'autres fois, demandant que l'Eglise ne soit point séparée de son pasteur suprême (les enfants de leur père); essayant, au milieu du fracas des armes contemporaines, si les rois ou si Dieus seul daigne encore prêter l'oreille à ses prières; toujours inaccessible aux craintes du présent; armé de la toute paissance de ses bénédictions, il est une personne sacrée aux yeux et dans le cœur de bien des millions de ses fidèles; grand aux yeux des souverains qui honorent encore les seonvictions de leurs peuples; inamovible possesseur d'use paissance devant laquelle, pandant dix-huit siècles, ont passé comme des ombres, depuis la maison des Césars jus. qu'id la souche des Habsbourgs, bien des grandes nations et leurs plus illustres héros;

"Cest la Cequ'est le Preme de Cologne reprend en ces termes:

"Après cet éclatant témoignage que rend au pontificat romain une plume protestan-

"Après cet éclatant témoignage que rend au pontificat romain une plume protestante, ne puis-je à son exemple, élever la question :

"Qu'xar-ce Que l'Eglisk ?

"L'on dit: Elle est une société, une société dans l'Etat, comme les sociétés indus-

triclles des chemins de fer ou de la navigation à la vapeur sont des sociétés dans l'Etat; sociétés éventuelles, éphémères, qui, pour arriver à l'existence, ont besoin, ainsi que leurs statuts, de la sanction du souverain, et que, par simple décret, l'autorité souveraine pout dissoudre et rendre au néant.

L'on dit encore qu'elle est une société qui s'assemble et se réunit pour célébrer en commun le culte divin, et qui n'est plus aperque des que, sortie de ses temples, elle a ocasé de remplir ce devoir.

Vot. 7.

" Souvent on la conduit avec des sociétés qui elles-mêmes se sont séparées de l'E

"Souvent on la conduit avec des sociétés qui elles-mêmes se sont séparées de l'Eglise catholique, et qui, au moment de leur schisme, se sont, par nécessité, jetées aux pras des Etats. Il en est même qui osent la désigner comme une invention très utile, comme une institution de police très avantageuse à l'Etat.

"Il n'est pas une seule des sociétés religieuses séparées de l'Eglise dont l'inventeur se soit aussi bien et aussi généralement connu que l'époque de cette séparation. Mais, d'antre part, l'on sait également, et d'une manière non moins précise, qui a édifié l'Eglise catholique. Et quel est-il ce glorieux fondateur de son impérissable Eglise, si ce v'est celui que n'dit.

glise catholique a dit:

"Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne
prévaudront point contre elle? (Matth., XVI, 11.)

"Eh quoi! l'Eglise catholique dans l'Etat? Elle qui, dans l'étendue, n'a point de limites autres que celles de l'univers; elle qui, sous le rapport du temps, n'en connaît d'autres que la durée du monde ! elle qui n'a d'autre vocation, d'autre fin que de recevoir tous les homms, princes et sujets dans son vaste sein, d'embrasser, comme une mère tendre et fidèle, tous les peuples de la terre! elle dont la main maternelle a reçu

abandon denature, pretendant que jamais ils n'avaient eu de mère? Ou bien, cette Eglise universelle se fractionne-t-elle, à l'instar des confessions séparées d'elles, en divisions territoriales egalement circonscrites dans les limites plus ou moins étendues des visions territoriales agaiement circonscrites dans les limites plus ou moins étélades des Etats? Ainsi cette Eglise, unique parce qu'elle est universelle, s'incorporerait aux institutions politiques que l'on appelle des Elats? Le royaume des cieux sur la terre, se royaume qui n'est pas de ce monde et qui n'a pas été institué pour lui se subordonnerait aux royaumes qui n'existent que dans le monde et pour le monde l'L'imperissable, der viendrait le dumaine de ce qui est périssable de sa nature; l'immunable ullierait, son viendrait le domaine de ce qui est périssable de sa nature; l'immuable ullièrait, 200 éternelle destinée à ce qui sous mille formes et en mille circonstances, est essentiellement soumis aux variations des temps, des événements et des caprices de l'hommé !
L'Eglise, dépositaire et conservatrice de ce qui est éternel, se confondrait avec les Etats qui n'ont à conserver que ce qui appartient à la terre et au temps !

"Persécutée par le fer et le feu, et plus artificieusement attaquée par des hérésies, dont les sataniques arguties trahissent l'infernale origine; mortellement contristée par les crimes et par les seandales de ses propres enfants:

dont les sataniques arguties trahissent l'infernale origine; mortellement contristée par les crimes et par les scandales de ses propres enfants; "Calomniée, honnie, blasphémée, opprimée, violentée; autant que possible garottée et jetée dans les fers; pillée, spoliée de ses institutions les plus sacrées, que, pour le bien de l'humanité, avaient fondées de plus pieux ancêtres, elle rend, à l'imitation de son divin Epoux, et par ses souffrances mêmes, témoignage à la vérité, dont la garde lui est confiée; nourrice et conservatrice de la véritable se ence et des beaux arts; appelée à former la jeunesse et chargée de l'éducation de l'humanité, elle est la fidèle dépelée à former la jeunesse et chargée de l'éducation de l'humanité, elle est la fidèlé. dépositaire de la parole d'amour et de rérité. Guidant et conduisant sans cesse les hommes qui ne repoussent pas sa charitable main, bénissant chacun d'eux depuis son bercent jusqu'à son tombeau, et même au delà de la tombe; embrassant à la fois tous les membres de ses parties, triomphante, militante et souffrante, civilisant les peuples sacvages et peuplant les déserts; "Inaccessible à la crainte, puissante par ses bénédictions, sainte encore et sacrée aux cœurs de millions d'hommes répandus dans toutes les parties du monde; grande et glorieuse aux yeux des potentats, revêtue d'une autorité tellement étendue qu'elle scule suffit à tout, parce que seule elle a sa racine dans la foi, et de laquelle par conséquent toute autorité est forcée d'emprunter le principe de sa stabilité; "Devant elle ont passé et passeront encore une multitude d'Etats, denations, de conquérants et de héros. Elle est l'antique et l'inexpugnable cité construite sur le roc, au pied duquel viennent se briser, avec leurs orageux mugissements, les vagues furieu-

quérants et de héros. Elles est l'antique et l'inexpugnable cité construite sur le roc, au pied duquel viennent se briser, avec leurs orageux mugissements, les ragues furieuses de l'océan du monde, que soulèvent jusqu'en leurs immenses profondeurs les portes de l'enfer, et dont l'impure écume est dispersée comme le sable que soulève la tempête du désert; préfigurée par l'arche de Noé, maison de Dieu, corps du Scigneur.

"C'ext la ce qu'est l'Eglise catholique romaine, la seule qu'ait édifée Jérus-Christ."

Nous pouvons le dire avec un noble orgueil. Depuis longtemps rien de plus élevé, rien de plus admirable n'a été écrit en l'honneur de la sainte Eglise catholique romaine. C'est la centre d'un confesseur oni carle: c'est la foi qui illumine son intelligence.

C'est le cour d'un confesseur qui parle ; c'est la foi qui illumine son intelligense, c'est l'esprit de Dieu qui inspire ses accents.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Le Journal de Québes donne des extraits d'une lettre pleine d'intérêt datée du 12 avril, écrite par un de nos jeunes compatriotes maintenant à Paris ; c'est le même dont nous avons cité l'autre jour, d'après le même journal, la lettre datée de Londres.

" Depuis près d'un mois, nous sommes dans Paris, que nous savourons d'un bout à l'autre ainsi que les villages qui en ornent les environs. Nous sommes sur le point de quitter cette bruyante capitale, pour aller, vous ne snuriez deviner ou... A la Trappe!! Nous allons là passer avec ces bons Trappistes cinq ou six jours pour nous refaire des distractions sans nombre qui sont des suites nécessaires de nos courses incessantes. Places qu. milieu d'un désert, au milieu de forêts qui dérobent le monastère aux regards des hommes, mes prières, je l'espère, auront une nouvelle ardeur. Avez combien plus de feu ne m'écrierai-je pas comme je le fais tous les jours : Seigneur, ah! faites que je revois encore le Canada et les parents généreux qu'il renferme. Quand je traverserai les déserts de l'Afrique, ah! que votre main soit là pour me préserver de tout accident.

Ce matin, j'ai assisté dans une petite ville à 4 lieues de Paris, à une cérémonie bien auguste et qui aurait été bien imposante dans notre reli-

gieuse patrie.

Mais, grand Dieu! en France, faut-il parler d'ordre dans ces fôtes les plus mais, grand Dieu! en France, saut-il parler d'ordre dans ces sétes les plus charge et pouvoir de consondre en une bénédiction commune, les hommes et toutes lours institutions sociales, les plus minimes comme les plus considérables; elle, cette Eglise cathelique, serait une société dans l'Etat! elle qui, contre la volonté des princes, et en contradiction sagrante avec leurs lois politiques, mais obdissante à la volonté des princes, et en contradiction sagrante avec leurs lois politiques, mais obdissante à la volonté decelui s'agissait de placer cette Rôbe dans un superbe reliquaire en bronze superqui lui-même a hât cette Eglise, s'est étendue par toute la terre. Cette Eglise unique ne serait qu'une société dans l'Etat! dans les Etats, sans doute, dont l'origine ne requi lui-même a hât cette Eglise, s'est étendue par toute la terre. Cette Eglise unique ne serait qu'une société dans l'Etat! dans les Etats, sans doute, dont l'origine ne requi lui-même a hât cette Eglise, s'est étendue par toute la terre. Cette Eglise unique ne serait qu'une société dans l'Etat! dans les Etats, sans doute, dont l'origine ne requi lui-même a hât cette Eglise, s'est étendue par toute la terre. Cette Eglise unique ne serait qu'une société dans l'Etat! dans les Etats, sans doute, dont l'origine ne requi lui-même a hât cette présent d'une Dame qui a été mire—qui lui-même a hât cette présent d'une Dame qui a été mire—qui lui-même a hât cette présent d'une la religion faire l'au cancer et le Rôbe dans un superbe reliquaire en bronze superber d'une la reliquaire est le présent d'une Dame qui a été mire—qui lui-même a hât cette présent d'une la religion de leurs souver ain en reclaure de leurs d'une par le d'une par le d'un cancer et le Rôbe dans un superbe reliquaire en bronze de la Robe sans couture de Notre Scigneur. Eh! bien, il a'agissait de placer cette Rôbe dans un superbe reliquaire en bronze de la Robe sans couture de Notre Scigneur. Eh! l'en par le d'une par le d'une par le d'une ancer et te Rôbe dans un superbe reliquaire en bronz

decin des ames et du corps aussi quand il juge à propos. E'ie se rappelle a Robe de Notre Seigneur. Mais, dit-elle, pour quoi ne serai-je pas quérie en du plus grand avantage. C'est M. le docteur Manckloughlin, frère du goutouchant cette tunique sacrée. Dieu ne pourrait-il pas m'accorder la même verneur de la Colombie et d'une religieuse des Ursulines de Québec. faveur qu'à cette semme, dont il est parlé dans le nouveau testament qui sut respectable monsieur s'est offert de nous faire signer nos passiports par les guérie en touchant seulement le bord de la Robe de notre Seigneur. Animée de cette pensée, elle sait une neuvaire, elle communie à l'eglise qui doit de plus nous producer des lettres de recommandation pour tous les conpossède le précieux trèsor ; après la messe, on la fait entrer dans le chœn ; suls qui se trouveront en notre rouve. Il nous a invités plu-neurs fois a manla Dame passe sous la Robe de Notre Seigneur et immédiatement elle est parsait de santé. Ce miracle est constaté, il n'y a pa- à le révoquer en doute. Encore un fait extraordinaire. Ce matin en arrivant dans la sacristie de l'église, quelque prêtre nous dit: "Tenez, voici Mr. de fils de lord Clifford d'Angleterre, qui a é protivé une protection miraculeuse de la part de la sainte Robe." Aussitôt nous abordâmes le jeune homme de mon âge et de ma tai le à peu près. Il nous répondit avec politesse et nous le félicitors sur le privilège insigne dont il cheville du pied dans un état deplorable. La gangrène s'y était établie et nement est un peu passé, viennent les questions, mais de dré e de questions, les médecins m'avaient ordonné de me munir de courage, car il fallait nécessairement faire disparaire le pied pour conserver le reste du corps. Alors cette idée d'amputation sit peur aux Jésuites du collège. Avant d'user des secours des mortels, ils voulurent tenter les moyens surnaturels. On se mit en prière et tout de suite l'on dépêche quelqu'un vers Argenteuil pour de-mander incessamment à M. le curé du lieu une petite parcelle de la Robe de Notre Seigneur. Des que le courrier fut revenu, on se haie d'appliquer la sainte parcelle sur mon p'ed, où le mal avait dejà fait des progrès alarman's et sans remode. A peine l'application est-elle saite, que le mal disparaît entièrement et mon pied en une minute fut comme est le vôtre à prè sent. Pas la moindre douleur, pas la moindre marque de pourriture, rien. Geci est encore incontestable; le sait est encore consigné dans les procès verbaux que l'on conserve dans la cure d'Argenteuil. Quelle confiance donc ne devais-je pas avoir aujourd'hui, moi qui avais devant les yeux cette Robe miraculeuse. De plus, non seulement je l'ai vue mais mes mains l'ont touchée ; j'ai moi-même appliqué dessus mon chapelet et un petit !vre de prière. Cette Robe est brune et bien conservée. Cette Robe est l'ouvrage de la sainte Vierge. On dit qu'elle grandissait à mesure que Notre Seigneur croissait en age. C'est cette même robe que Noire Seigneur avait sur le Thabor, quand tous ses vêtements devinrent blanes comme la neige; c'est cette robe enfin que le Sauveur avait au jardin des oliviers imprégnée de la sueur de sai giqui couvrait son corps aderable, et qui fut ensuite tirée au sort par les bourreaux, qui avait crucifié l'Homme-Dieu. La fête eut été magnifique sans le désordre abonirable, scandaleux, qui y régnait. Figurez-vous dans une église et autour une quinzaine de milliers de personnes qui sont la, non pas comme à une cérémonie religiouse, mois comme au théâire, mais comme à un murché public. Dans l'eglise, les femmes, les hommes, tous babillaient avec plus de bavardage que sur une place publique. C'était une vraie piné. Il y cut deux processions. A la dernière, comme no is commencions à sortir, la pluie fit son apparition. Aussitôt on ordonna d'attendre quelques instants que la pluie cessa, ce qui en effet ne fut paiong. A peine le temps était-il réporé, on entendait crier de côtés et d'autres par de g'os hundeaux : Allons, à présent, vous pouvez sortir. Voyons, sortez donc. N'est-ce pas abominable ceci? ah! que j'aurais volontiers mis un baillon de soin dans la gueule de ces venux ?..mais quittons ce sojet, la co ère me transporte. Ces braves Parisions paieront cher leurs grosses bôtiscs! Nous avons visite M. Papineau. Quel aimable homme, que ce-lui-la? Oh! ea politesse nous a enchantés. Nous avons passé plusieurs heures avec lui. Il est venu nous rendre la visite que nous lui aviona faite. Il est vraiment admirable. Il doit, nous a-t-il dit, retourner bientot dans notre Canada. Ce qu'il attend, c'est que la famille des exitée y soit au complet... Au reste, il est plein de santé et de vie.

Presque tous les jours je vais offrir mes prières pour vous tous au pled de la statue de la sainte Vierge devant laquelle vous vous rappelez que saint François de Sales lut dechiré d'une tentation de désespoir. J'ai été aussi plusieurs fuis visiter une petite chapelle où la Ste. Vierge apparat à une jeune religieuse et lui dit de faire fabriquer des médailles mirat uleuses que nous portons sur nous et qui ont sur un revers une représentation de la mère de Jé-us telle qu'elle voulut se montrer à cette sainte novice. Chose extraordinaire, cette religieuse demoure tout devant l'hotel où je loge, dans un couvent où il y a 300 sœurs de la charité, et personne ne connuît quelle est celle d'entre elles qui a eurh privilège de la vision. Ce qui surpasse l'extrzordinaire, c'est que, par un miracle de la divine bonté, la jeune religieuse privilégiée a entièrement perdu le souvenir de la faveur qui lui a été accor-dée. Elle ne se rappelle plus rien sur ce fait. N'est-ce pas merveilleux, miraculeux que tout cela? Il n'y a que le confessour de la communauté qui connaisse le secret. Dans la chapelle on voit suspendu dans le chair du côté de l'épître, un tableau représentant Marie dans la position et la disposition où elle était lors de son apparition à la novice qui était allée s'ageneuiller à la halustrade du côté de l'erangile entre le milieu de l'autel et l'extrémité du coté de l'évangile...

Nous allons partir pour l'Algérie, un capitaine de l'armée française qui ea revient nous dit que c'est la plus belle promenade que l'on puisre faire, et qu'il n'y a rien à craindre pour la santé, croime se plairent à le dire les ennemis de la col. nic.

Nous avons fait à Paris la connaissance d'un homme qui est pour nous consuls et ambassadeurs de tous les pays par lesquels nous passerons. Il ger à sa table. En un moi, il est tout cœur pour nous ; et il ne dément pas Tout le mal disparaît et son sein est soudain rendu à l'état le plus M. son frère dont il est parie si avantagrusement dans les lettres de la Propagation de la Foi.

Ainsi vous voyez que nous avons devant les yeux la plus riante perspesave .. S'il ne nous arrive pas d'accident, munis que nous sommes de protestions pour chaque endroit que nous visiterons, nous avons à faire le plus

beau voyage que jantais Canadien ait fuit avant nous.

Je ne crois pas vous avoir parlé de l'ignorance des Européens sur le Caa été l'objet. Nous l'interregeons et il nous répond sur les détails de la manada. Ban Dieu ! rien n'est plus triste, quand nous disons que nous soma nière suivante : 6 J'étais à Fribourg malade depuis long temps. J'avais 11 mes du Canada, ils nous sont une paire d'yenx à faire peur. Quand l'etomparfois. Ainsi un brave homme demandait si,dan-le Canada,on ciait encere mangeur d'hommes. Non, répond fiérement M. L....,non, monsieur, on n'est pas mangeur d'hommes, on n'est plus que mangeur de dindes, et nous autres de nous en tenir les côtes pour ne pas rires. Ou nous demande, des gens instruits d'ailleurs, s'il y a cacore dans le Canada beaucoup d'eselaves ; et mille cho-es comme cela... Nous serons à Rome dans les mois d'octehre et novembre."

ROME.

-Le Diario di Roma nous annonce que, le 18 juillet dernier, une famille juive composée de la mère, qui est veuve, de trois garçons et d'une fille, out reçu le hapième des mains de S. Em. le cardinal Pair zi, vicaire-général de Sa Saintite.

FRANCE.

Procès de M. l'abbé Souchet .- On lit dans le Français de l'Ouest :

"Nous n'avions pas trop présumé de l'élévation d'esput et de l'indèpendance de nos magistrats, lorsque, à propos des poursuites intentées contre M. l'abbé Souchet, nous disions : "Au reste, que la rancune et la haine redoublent d'efforts ; plus elles se manifesteront dans' leur indiscrète colere, plus nous nous réjouirons, cur nous avons confiance dans la sagesse de nos magistrats." Nous apprenous, en esset, que par a rête du 9 de ce mois, la Chambre des mi-es en accusation de la cour royale de Rennes a mis M Souchet hor- de prévention. Immédiatement le ministère public s'est pourvu en cassation.

"La prévention, il est vrai, est encore suspendue; mais l'effet moral de la décision de la Cour royale reste en entier. Nous ne craignous pas d'être démentis, en disant que cette décision est déjà sauctionnée par tous les honsmes qui veulent la loi égale pour tous, qui ne craignent pas la liberié de discussion, on un mot, pour tous les amis d'une sage liberté. Mais à cette expression de l'opinion éclairée de notre pays, combien ne sommes-nous pas heureux d'ajouter le témoignage d'un des hommes les plus éminens de notre époque et de ses nombreux amis; ans-i nous felicitons-nous de ne qu'il nous soit donné d'honorer nos colonnes, en les ouvrant à la lettre suivante A M. l'abbe Souchet, chanoine de Si. Brieve.

"Paris, co 1 audt 1844.

"Monsieur l'abbé,

Les dénonciations du Journal des Débats ant donc parté leur fruit. Le parquet lui a obei avec sa decilité habituelle. Your allez parattre devent la justice des hommes pour rendre témoignage à la loi de Dieu et à la lib. 116 de son Egii-e. Permettez-moi de vous en feliciter. Vous étiez digne d'otre le premier, au sein de la catholique Bretagns, à sentir le poids glorieux de la persecution qui commence. Je viens de relire avec soin votre averlissement. et j-ne cra na pas de le déclarer irréprochable. Je n'ai eneure rencontré personne qui, l'ayant lu, en rût une autre opinion. Vous n'avez rien dit de plus que co que j'ai dit moi-même à la tribune législative, aux applaudisseniens, l'oreini le rappeler en cette circonstance et à voire profit, aux applaudi semens de la France catholique. Vons vous êtes scrupuleusement écarté du terrain des di-cussions politiques : vous vou- étes obstenu de la moindre attaque contre la dynastie regnante, ou contre la Constitution, ou contre les lois que la Charte n'a point abrogues. Mais vous avez océ braver les implacables rancunes des pédans et des sophistes qui corrompent depuis si longtems l'intelligence de la France. C'est anjourd'hui en France un crime in emissible. Vous cies parmi les premières victimes de leur vengeunce: mais vous ne serez pas la dernière. Neus y passerons teus. Les destitution-, les retrates forcées, les poursuites judiciaires se chargerout d'apprendre au monde que désormais, dans la pensée du gouvernement, la libre defense du catholiciense doit êne incompatible oit avec les functions de l'enseignement, soit avec la jouissance de ce dreit de publier et de fairs imprimer nos opinions que la Charte sembiait nous garantic.-ti se veud depuis un mois, à Paris, un recueil de reuf leçons faires au Collège de France par M. Quiner, ou nom de l'Etat à ce qu'il nous dit, et cu il cherche à demontier que l'Eglise comaine est en guerre avec l'Etat, avec la science, avec l'histoire, avec le droit, avec la philasophie, avec les peuples, et enfin avec l'Eglise Universelle. Cette Eglise comaine est, s'it faut en coire la Charle, celle do la majorité de. Français, elle a, même aux yeux de la lui humoine, des droits et une suiteté qui n'ont pas encore é é recongue 2 Lion, & mon avis: l'Egli-e romaine n'a heureusement nul be-oin d'être protagée par les procureurs généraux de nos jours. Mais par quelle abominable partielné vient-on exig r, à conps d'amende et de prison, pour l'Univer-

sité, une inviolabilité que nul ne réclame pour l'Eglise!

"Il faut bien le reconnaître : les hommes qui nous gouvernent, M. Villeacain qui se posait, sous la Restauration, en martyr de la liberté d'enseignement ; M. Duchatel, qui écrivait dans le Globe que la meilleure loi sur l'instruction publique consisterait à dire: l'ensrignement est libre; M. Guizot, qui doit au principe sacre de la liberté religieuse l'honneur d'être le ministre protestant d'un pays catholique, et qui profite de son élévation pour refuser aux catholiques l'application la plus élémentaire de ce principe ; tous ces déserteurs de la liberté ne peuvent nous pardonner de l'invoquer à notre tour. Tous ces hommes qui ont fait leur fortune politique dans la presse, poussent des cris de fureur en nous voyant soulever à notre tour cette arme "puissante. Tous ces grands politiques qui ont peur des professeurs qu'ils salarient, peur des Arglais, peur de tout, excepté de Dieu, croient qu'ils rait pu constater dans son article de ce jour que nos hommes d'Etat, loin de au rôle de dupes ou de victimes. Le piètre, le jesuite, le bedent comme en sens contraire. ils disent, leur parait être une pature tout à fait convenable à jeter aux passions et aux préjugés de cette foule d'ames que l'Université a dépravées. Et ils ne s'arrêteront pas en si benu chemin. Quand ils verront toutes leurs ruses ichouer (et je ne sache pas que la ruse ait jamais triomphé de l'Eglise), ils Re reculeront devant aucune violence. L'odieux traitement, infligé aux sauvres Carmélites de Tulle, nous avertit assez du sort qu'ils réservent aux plus sacres asites de la piere catholique.

"Après eux, si dès à présent nous ne résistons pa- énergimement et par quel esprit leurs successeurs seront ammés, il n'y a qu'à peser les mensonre, les menaces et les dérisions qui signalent chaque page du rapport de M.

Thiers.

"Dès à présent, le peuple catholique de la Bretagne doit savoir à quoi s'en tenir, en voyant un de ses plus respectables protres traîné sur le banc des malfaiteurs, pour avoir revendique les droits de la conscience et de la famille. Vous paraîtrez sur ce banc sans honte et sans remords. Pour ma part l'espère que vous y serez condameé, et qu'après vous, bien d'autres le seront encore. Car c'est à ce paix seulement que les catholiques sortiront de cette torpeur où ils sont sans cesse tentés de retomber. La liberté vant beaucoup et se pair cher. Il faut que nous apprenions à nos dépens à l'ai mer, à la pratiquer et à la respecter chez autrui : alors seulement nous serons dignes de la conquerir et de la conserver. Alors aussi nos persécuteurs Tachon, donc, pendant qu'il en est temps encore, de leur montror qu'ils creusent un abime où tout peut périr, tout, excepté l'Eglise!

"Marchez done sans grainte, M. l'abbé, su combat où vous ont convié d'imprudens adversaires, et portez-y la conviction d'avoir mérité la sympathis de tous les cœurs vraiment entholiques, de tous ceux qui aiment la liborté et l'Eglise, et qui aspirent à servir la bonne cause autrement que par

des vœux stériles et un silence équiveque.

"Veuillez agréer l'expression du profond et sincère respect avec lequel je ania votre très-humble et très-dévoué serviteur en Notre-Seigneur.

LE COMTE DE MONTALEMBERT, Pair de France. -La Revue de Dublin, qui occupe une place si élevée parmi les grandes revues polatiques et littéraires de Londres, public dans son dernier numéro an article fort remarquable sur la liberté religieuse en France, à l'occasion de la levée de boucliers contre les Ordres roligieux et les Jésuites en partiaulier.

"La France, dit la Revue de Dublin, jouit d'une constitution libre; ses als font grand bruit de ce que la noblesse de la nature prédomine chez eux; ils proclament partout que s'ils n'ont ni aristocratie de sang, ni aristocratie ils ne vantent que le pauvre provincial qui économise son petit pain et grelotte de froid dorant les rigueurs de l'hiver sur les bancs de la Sorbonne, pent espérer devenir, ajune époque rapprochée, si Dieu lui a donné du ta'ent, professeur de l'Université, puis ministre du l'instruction publique et peut-ôtre premier ministre de la Couronne ou au moins membre de la chambre des Pairs.

" La grande nation prêche la suprématie de l'intelligence, la liberté uni verselle de conscience, les bionfaits d'un gouvernament représentatif et des

institutions civiles que garantissent la liber é.

"Nous adressons à la France nos sincères félicitations sur ce qu'elle possè de de bon. Nous admirons le génie français, la valeur française, le patriotisme français. Nous n'avons jamais aimé les sottes épigrammes anglaises par les désauts nationaux de nos joyeux voisins ; mais c'est précisément parce que nous les admirons, parce que nous leur sommes reconnaissants de la gonéreuse protection qu'ils nous ont donné dans les temps de persécution. que nons sommes affligés de les voir profaner le reliquaire de la liberté auqu'il ils sont arrivés par une océan de sang. Si nous pouvions croire à des imputations générales contre l'intégrité personnelle des hommes d'Etat français; ai nous pouvious[supposer que l'or des mices d'Oural a trouvé, sous forme de monnaie russe, le chemin de la poche de MM. Cousin et Villemain, nous comprendrions alors facilement qu'un émissaire russe stipulat l'expulsion d'upesociété chère à la science, à la civilisation, une société à laquelle la France doit l'édocation de ses enfans les plus célobres, dont la suppression, il y o que-

A Université. Et cependant personne ne poursuit cet auteur! On fait très tre-vingts uns, a été, de l'aveu de tout le monde, l'œuvre d'une folle injustres et d'une intrigue coupable; dans cette supposition seulement, il nous serait donné de comprendre que MM. Cousin et Villemain, pour gagner leur malaire, aicut à leur service des phrases stéréotypées par le rôle civilisateur de la France, proclamant la liberté et l'égalité tout en proscrivant les Jésuites, élevant aux ques les droits du génie et du savoir, tout en persécutant une société qui a conquis l'immortalité pas l'un et par l'autre. Ces hommes d'Etat ont amsi expo é la France à la pitié des peuples libres et au ridicule des esclaves et des tyrans. La constitution qu'ils lui ont faite ressemble aux monnaies de Napoléon : elle présente d'un côté la République française, le Lounet rouge et la liberté; et de l'autre, Napoléon Empereur et le despotisme."

Le namiéro de la Revue de Dublin qui a précédé celui auquel nous empruntons ces lignes renfermait un article fort étendu et fort complet sur l'état relig'eux et social de la France, où se trouve constaté le progrès religieux qui s'est opere au sein des masses depuis quelques années. La revue anglaise aun'ont rien à craindre de la part des catholiques, habitués depu s si longiems, favoriser ce mouvement salutaire, semblent chercher à opérer une réaction

ESPAGNE.

-Mgr. de Pietro, nommé nonce apostolique auprès de la reine de Portegal, en remplacement de Mgr. de Capaccini, est arrivé à Lisbonne. DANEMARCK.

Le Danemarck est régi par le Code des lois de Chrétien V. Ce code parut en 1683, et encore aujourd'hui, sans quelques modifications et quelques articles, dont l'application serait aujourd'hui assez difficile, comme par exemple d'arracher la langue aux blasphémateurs, ce code, dis-je, sert tous les moyens que la loi nous acro de, ce sera pire encore. Pour voir de de base à tous les actes du gouvernement et de la justice. Le livre 6 de ce code traite des crimes, et, en tête de tous, se trouve placé le crime capital: Dogmes fullacieux; C'est bien vague; mais le législateur entre aussitôt en matière, et tout doute devient impossible. En effet, voici ce que porte Part. 1er. du 6e. livre : Quiconque aura été convainen de papisme perdra, par le fait même, le droit d'héritier, ce droit retombant alors au plus proche parent; mais si le papiste a hérité avant son changement de religion, il gardera l'héritage, mais ne pourra, dans aucun cas, demeurer dans le roy-

Devenir catholique est donc un crime épouvantable qu'on ne saurait assex punir? Et ici, qu'il me soit permis de dire en passant combien furent grandes l'injustice et l'ingratitude de Chrétien V, envers la religion catholique! Car, qui a porté, je le demande, la lumière de la foi dans ces contrées? Qui a civilisé ces barbares, adouci leurs mœurs? sinon oes missicomprendront peut être leur folie. En ce moment, ils ne savent ce qu'ils ornaires qui, depuis tantôt dix-huit siècles, versent partout avec joie jus-font. Tachon, donc, pendant qu'il en est temps encore, de leur mon-qu'à la dernière goutte de leur sang pour la vérité et la foi? Qui a défriché ces terres incultes, couvert le pays de maisons? sinon ces moines aujourd'hui tant calomniés, et qui, particulièrement en Danemarck et en Suède, possédaient tant de maisons florissantes, asiles de la vertu et de la prière? Qui a toujours désendu le pauvre contre les exactions du riche? Qui s'est toujours opposé à toutes les injustices des souverains? Qui? sinon les ministres de cette même religion qui en dépit de toutes les haines, subsistera jusqu'à la consommation des siècles ?- Mais ce n'est pas Chrétien V, qui doit supporter seul le poirls de ces reproches.-Un tyran, insatiable dans son ambition, comme aussi dans sa vengeance, Christista II, commença l'œuvre malheureuse et impie du schisme en Danemarck. Je renvoie au livre de Theiner les personnes qui voudraient connaître la manière dont ce Neren danois s'y prit pour implanter la réforme; mais j'oublie que je ne fais pas de l'histoire, et je reviens aux lois danoisée.

§ II. Quiconque nura étudié chez les Jésuites, ou aura seulement frè-

quenté leurs cours, ne pourra recevoir aucun emploi. § 111. Les moines, les Jésuites ou tout cartelique ne peuvent pas, sous peine de la vie, se faire voir et demeurer dans le pays. Celui qui aura reçu d'argent, ils possedent en revanche l'aristocratic du génie et de la science ; scientment une telle personne, on lui aura procuré les moyens d'exercer son culte, rem regardé comme hors la loi, c'est à dire que le gouvernement lui retire toute protection, et qu'on peut impunément le lapider.

Le § IV punit de la mome manière les personnes se réuniseant pour la

célébration d'un culte autre que celui reconnu par l'Etat-

Ainsi donc, en Danemarck, toute personne, en se faisaut catholique, est privée de ses biens, chassée de son pays, déclarée inhabile à remplir un emploi quelconque; les missionnaires et les Jésuites livrés au bourreau; ceux qui les auront accueillis, nourris, seront lapidés. Voilà un bel échantillon de la tolérance protestante. M. le ministre avoit raison de dire que les protestans culominiaient depuis trois cents ans l'Eglise. Il aurait pu ajouter qu'ils mentaient en l'appelant intolérante. Ne croyez pas que j'exngère. Je connais plusieurs personnes qui ont préféré la pauvreté et la misère plutôt que de renoncer à la religion qu'elles venaient d'embrasser. Mais vous comprendrez facilement combien les conversions sont rendues difficiles par l'application de cus lois sanguinaires auxquelles messieurs les pasteurs ont bien soin de tenir la main. Tout dernièrement encore, un jeune peintre danois, dont je tais à dessein le nom, ayant abjuré à Rome l'hérésie de Luther, a reçu défense de revenir en Danemarck, et la pension qu'il recovait du gouvernement lui a ôté retirée. Heureusement pour lui qu'il ne possède pas un nouce de terrain.

Que dira-t-on, quand on apprendra en France qu'au milieu du 19e. siècle il existe un pays, assez inconnu, il est vrai, mais qui a de grandes pré-

entions à la civilisation, où l'on punit de mort le piêtre, le jesuite, qui que let le roi de Siam à les mépriser. Qui les blamers de soutenir la religion de ra mis le pied sur ce sol hospitalier? où le gouvernement, par un abus inique, descendant dans votre fort interieur, pour scruter votre conscience. Tous chasse, si, pour sauver votre ame, vous présérez la vérité au mensonge I un pays, enfin, où celui qui, par compassion, vous ayant recueille mourant et extenué, sera déclaré hors la loi, si cet infortuné, sen frère cependant, est catholique? On me répondra que ces lois n'existent plus. Eh bien! si cela est vrai qu'on abolisse ce code de sang. La pire des tyrannies est ceile qui, sous un faux semblant de clémence, affecte de ne pas vouloir se servir de ces mesures arbitraires, tout en les tenant suspendues sur votre tête comme l'epée de Damoclès .- Mais alors à quoi bon les longs et incertains voyages de tant de généreux athlètes qui vont toutes les années verser leur sang en Chine ou au Japon ?-Qu'ils viennentici. Ici il y'a autant de périls et de gloire à recucillir ! Qu'ils viennent, et que le sang de ses martyrs féconde de nouveau cette terre jadis si catholique. Et si vous doutez encore de l'exécution d'une loi aussi harbare, je vous dirai que le ministre de l'intérieur de ce pays disait, il y a deux ans, à un diplomate qui avait eu une conversation fort vive avec lui, par rapport à l'intolérance du gouvernement : Rappelez-vous, lui dit le ministre en parlant des prêtres catholiques, que cette loi n'a point été retirée. Cela veut dire, en bon français, que si un prêtre catholique venait ici, on le livrerait sur-le-champ au bourreau.

-On a souvent reproché sux fonctionnaires anglais, même en plein Par-tement, de favoriser dans l'Inde le culte des idoles. Les détails suivans, extraits du dernier numéro du Journal des Missions évangéliques, publie à Paris, prouvent que ces reproches n'ont en jusqu'ici aucun résultat.

... On le voit, les obstacles sont bien grands; mais des hommes qui pro-Cessent le christianisme y ajoutent encore, et les paiens son retenus par ce qu'ils voient presque autant que par ce qu'ils croient. Ils ont sous les yeux la conduite d'Européens ou de descendans d'Européens qui ne valent pas mieus qu'eux, et qui semblent, par leur ignorance et leurs passions, donner un démenti permanent aux enseignements des missionnaires. Et comme si ce n'était pas assez du scandale de ces populations indifférentes et dégradées, le gouvernement anglais rend solennellement hommage à l'idolatrie, ou du moins en savorise ouvertement le culte insensé....

Il existe dans la ville de Candy un morceau d'ivoire, ou quelque chose do semblable, que les bouddhistes assurent avoir été une dent de Bouddha. La relique est sous la garde de l'agent anglais. Une sentinelle se tient nuit et jour près de la châsse. Les employés du temple, ainsi que les prêtres, sont choisis et payés par le gouvernement anglais. C'est lui qui veille au service du temple, lui qui en fait garder les clés, lui qui désigne la personne spécialement chargée du soin de la relique, lui qui fait entourer de la force publique ce monument raïen, absolument comme le palais du gouverneur. les magasins de l'île ou tout autre batiment appartenant à la reine d'Angle-

Le 27 mars de l'année dernière, il y eut une exposition publique de la dent de Bouddha, à l'occasion des présens apportés à la relique par les pélerins de Siam. Son Excellence le gouverneur, plusieurs dames et plusieurs messieurs se rendirent près de la chasse vers trois houres environ de l'après-midi. Le principal chef du temple demanda la clé à l'agent du Gouvernement, qui la donna, avec l'agrément du gouverneur, au premier prêtre. La clé sut remise ensuite à une autre personne, qui ouvrit la châsse, aidée de plusieurs individus. Tout se faisait avec autant de solennité et de cérémonie que possible. Un prêtre dia le premier couvercle, un autre prêtre le second,un autre le troisième; le quatrième,le cinquième,le sixième forent enlevés par d'autres personnes; enfin, dans le septième étui parut la relique, attachée à des fleurs d'or. Elle fut placée sur un plateau d'or par un haut personnage, puis portée à l'entrée du temple par deux piêtres de première classe; la elle sur respectueusement déposée sur une table. Debont sur le seud du temple, l'agent ang'ais fit inviter les prétres de Siam à venir présenter leur respect à la dent de Boudilha, et il avertit la foule que la force publique serait au besoin employée pour maintenir l'ordre. Le sil'ence ayant été commandé au peuple, les pélerins s'approchèrent avec respect de la relique, et ils lui offrirent leurs dons etleurs vonx. Le lieu était ni étroit que le gouverneur et sa suite ne purent y rester plus longtemps; en voyant la dent, le gouverneur assura qu'eile n'avait jamais pu être dans une mâchoi: e humaine, et que ce n'était qu'un morceau d'ivoire grarailé de manière à ressembler à une dent.

Prenez garde, dit-il en riaut à l'agent, prenez garde qu'elle ne vous échap ne et ne s'en ville au ciel. Les pretter de Siam resterent plus d'une demiheure devant la relique, et ils en sirent un modèle en cire : les prêtres indigenes demandérent que la multitude avide pût aussi voir la dent sacrée de Bouddha. Les prêtres avaient leurs motifs pour ceta. La dent fut placée en vue du peuple. Fransportée de joie et d'admiration, la foule poussa des cris d'allègresse, et offrit des présents en argent que les prêtres auraient laissé long'emps se renouveler, si vers ciuq heures et demie l'agent anglais, fotique et ennuyé de la cérémonie n'avait ordonné que la relique fût replacée dans la châise et remise à sa place dans le temple. L'or l'e accompli, il prit les clès et se retira.

Cette ad ration de la dent de Bouddha, sous les yeux et avec le concours 2den réjouiront. Le roi des Birmans continuers à persécuter les chrétiens, la élé avec les tribunaux de Paris, s'est retué à Londres.

Bouldha, quand un gouvernement chrétien la soutient aussi? " Dans cette partie de l'île que nous habitons, di-ait un prêtre à un missionnaire, peu de temps après l'événement, le culte de Bouddha est négligé; mais à Candy, il reçoit les hommages des premiers magistrats angiais." Les prêtres et dy, il reçoit les hommages des premiers magistrats ang'ais." Les prôtres et les chefs indigènes disaient aussi quelque temps auparavant : "Votre connaissance des contumes du pays et des rites de notre religion nous la permis de les maintenir sans aucune difficulto et sans la moindre poine ;" et, parlaut de l'agent actuel, ils dissient encore : " Nous avons eu un heureux augure des bonnes choses que nous devons attendre ; cet augure, c'est le privilége, qui nous a été accordé peu de temps après l'arrivée de M. Buller (nomde l'agent), de voir notre sainte relique ; ce qui nous est un gage d'heureux événements, et nous fait penser que votre administration sera feconde en bons fruits."

#### AMÉRIQUE.

-C'est aven douleur que nous annonçons à nos confrères et : ux fidèles, que le Révd M. J. Paquin, vicaire général de Mgr. Odin, évêque in partibus du Texas, est décédé à Falveston le 13 d'août, après neuf jours de maladie. Le seul confrère qui était avec lui, est tombé malade en même tema! que lui; il était mieux le 14, mais pas encore hors de danger.

#### ---

# NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Les exilés .- M. Fabre vient de recevoir une seconde lettre de Londres; venant de la personne qui a bien voulu s'intéresser à la déliviance de noc compatriotes exilés. Cette nouvelle correspondance contient des détails plus consolants que la première. Il n'y a pas eu d'exception dans le pardon qui a été accordé, tous les Canadiens qui sont à Sidney ont été graciés. C'es: par une erreur de l'un des sous-secrétaires du bureau colonial que les noms de Buzile Roi et de F. Prévost ont été exclus de la liste de ceux qui ont obtenu la permission de revenir dans le puys. Nous le répétons avec plaisir, tous les Canadiens ont été graciés, et ils ont dû laisser deja depuis longtems les lieux de leur exil. Nous pensons que ceux qui ont reçu leur pardon dans le mois de décembre, au nombre de zing, ont dû partir de Sidney vers la fin d juin, on peut donn les attendre ici à là fin de décembre ou au commencement de janvier. Les autres n'ont pu partir qu'environ 3 mois après.

Le correspondant de Londres ajoute que d'après de nouvelles informations qu'il s'est procuré, les exilés ont pu trouver des passages de Sidney en Ang'eterre pour la somme de 17 à £1S, et la traversée de cette dernière place pour se rendre ici ne coutera que 3 à £4. Minerve.

Ourngan .- Nous avons été visité tout à coup, samedi dernier vers 41 heures du soir, par une tempête des plus violentes. Le vent souffiait avec une telle impétuosité, qu'en un instant toute la ville sut ensevelie sous un nunge de poussière si compacte, qu'il était impossible de distinguer les passants et mêne les maisons à une distance de trois pieds. Plusieurs pans de maisons en construction furent renversés, une quantité d'arbres furent deracinés, et le nombre de chassis et de vitres qui ont été brisés est immense. Le vent soufflait du nord-ouest et le Prince Albert qui se rendait à la Prairie et qui était déjà passé les trois roches, fut obligé de rétrograder, et telle était la force du vent que ce steamboat fut couvert de poussière, quoiqu'il fut alors a p'us d'une lieue de distance de la ville. Les amares de plusieurs vaisseaux qui étaient a costés anx quais furent brisées, les équipages furent obligés de jeter toutes leurs ancres à l'eau pour empêcher les bâtiments d'aller se briser sur les récifs. Les petit steamer traversier, le Fire Fly,qui était au milieu du flouve forsque la tempéte éclats, fut force de mettre l'ancre à l'eau, de tourner sa proue vers le vent et de tenir sa machine en mouvement, autrement il cut été infailliblement jeté sur les battures.

Nons avons maintenant à déplorer la mort de squatre personnes, qui ont perdu la vie à la suite du coup de vent. Ce sont M. Cook, maître d'écriture à l'école des hautes branches de cette ville, M. Wilkinson, et deux frères du nom de Dean, récemment arrivés d'Angleterre. Ces messieurs venaient de partir en chaloupe pour une partie de chasse à Sorel, lorsqu'il? furent surpris par le vent dans la baie de Longueuil. La petite embarcation qui était à la voile chavira avec tant de précipitation, que le tout disporut en un instant aux regards de deux homines qui se trouvaient près de là en canot. Il leur fut donc impossible de porter secours à ces quatre infortunés qui ne reparurent plus. Le grapin en tombant à l'eau, retint la chaloupe au même endroit où elle avait chaviré, et quoiqu'il n'y ent que 4 à 5 pieds d'enu, il a encore été impossible de retrouver les corps des quatre neyés, malgré toutes les recherches q i ont été faites depuis le lendemain de l'acci-

Incendie.-Mardi soir, sor les huit houres, gon as perçut de cette ville uns lueur effrayante dans l'île vis-à-vis Boucherville. On apprit bientot qu'une maison et plusieurs autres bâtisses étaient la proie de l'élément destructeur. Le David Ames fut dépêché avec les pompes Hero et Alliance vers les onzo heures, pour porter secours; le teme était calme et on parvint bientôt à maitriser le fen. Nous ignorons comment cet incendie fut allumé ainsi que le Aurore. montant des pertes.

ANGLETERRE.

Demande de price de corps contre le rei des Français .- M. B chen-Hilton de l'autorité anglaise, le roi des Birmans et le roi de Siam l'apprendront et l'ancien colonel des volontaires de la Charte, après avoir eu p'us d'un de(l'Ho el-de-Ville), présidée par l'alderman Pirie, et s'est mi- à lire un plai-

dover dont voici la subtance :

"Je suis hien connu du gouvernement français et des amiossadeurs de France à Londres; c'est moi qui, en 1830, ai levé a mes dépens et payé de ma poche les 2 régimens des volontaires de la Charte. J'ai contribué p'us que qui que ce soit à la chute de Charles X et à l'avénement au trône de Louis-Philippe. Cependant, ce prince méconnait la dette d'honneur de \$,000 liv. st. qu'il a contractée envers moi, et ne veut par m'en rembourser un centime.

L'alderman Pirie.-En deux mots, que demandez-vous?

M. Bichen-Hilton .- Le roi des Français ne doit pas tarder à arriver à Londres. Je demande au lord-maire, ou à l'honorable alderman qui le e 16ronte, l'autorisation de faire arrêter Sa Majesté Louis-Philippe (on rit) comme débitour envers moi d'une somme principale de cent-cinquante mille

L'alderman Pirie.-Le roi des Français ne doit pas venir ici avant un mois; vous aurez tout le temps nécessaire pour vous mettre en règle, car ee n'est pas an corps municipal de Londres, mais aux tribunaux que vous devez vous adresser.

M. Bichen-Hilton dit en se retirant : "Eh bien I je porterai ma réclamation devant les tribunaux."

#### FRANCE.

Voici les rapports de M. le prince de Joinville et du marechal Bugeaud sur le bombardement de Mogador et la bataille de l'Isly. On verra par ses rapports, que nous publions en entier, que nos armées de terre et de mer ent tenu, lans ces deux brillantes affaires, tout ce que la France attendait d'elles. Nous citons ; en pareil cas c'est la meilleure manière de louer. Rapport de S. A. R. Myr. le prince de Joinville à. M. le ministre de la marine et des colonies.

Bateau à vapeur le Pluton, le 10 noût 1844.

Monsieur le ministre.

N'ayant pas eu le temps, par le dernier courrier, de vous rendre un compte détaillé de l'état de nos affaires, ainsi que de nos opérations devant Tanger, je profite d'un premier moment de loisir pour m'acquitter de ce devoir-Je vous ai informé que le 2 noût, jour fixé pour la réponse à l'ultimatum

do notre consul-général, rien ne nous était parvenu.

J'attendais alors, pour commencer les actes ho-tiles, des nouvelles de M.

Hay.

Le 4, une leure de Sidi-Bousselam, pacha de Larache, nous sut envoyée, plus mesurée, plus conciliante que les précèdentes; elle renouvelait ce-pendant l'insolente demande de la punition du maréchal. La lettre Sidi-Bousselamne disait pas un mot de la dislocation du corps de troupes réuni auprès d'Ouchda. Quant à Abd-el-Kader, Sidi-Bousselam assurait qu'il n'était plus sur le territoire marocain et que des ordres étaient donnés pour l'empêcher d'y rentrer.

Pourtant, à la même époque, on disait au maréchal qu'Abd-el-Kader avait été interné et qu'il se trouvait à deux journées en arrière du camp marocain. Ces correspondances n'avaient donc qu'un but, celui de nous

anuver.

Inquiet et gêné de ne rien savoir de M. Hay, j'avais envoyé à Rabat un bateau à vapeur (le Veloce), avec mission de s'enquérir de lui et de rapporter de ses nouvelles. Le Véloce revint le 5 à Tanger, m'apportant la nouvelle que M. Hay était en sûreté à Mogador.

Enfin, le 5 au soir, 1 Eina, venant d'Oran, m'a apporté votre dépêche du 27 juillet, m'ordonnant de commencer les hostilités si la réponse à l'ultimatum n'était pas satisfaisante. Il nous a apporté aussi des nouvelles da maréchal prouvant la fausseté des assertions marocuines au sujet d'Ab4-

Il n'y avait plus d'hésitations possibles; on nous abusait avec des notes trompeuses pendant qu'on préparait activement la guerre ; nous n'avions plus qu'à recourir à la voie des armes.

Le 6 au matin, j'ai attaqué les batteries de Tangor.

Mes instructions me prescrivaient de détruire les fortifications extériences,

mais de respecter la villa.

En saisant un débarquement, j'aurais pu sacilement atteindre ce but; mais j'ai préféré agir avec le canon et mettre les batteries hors de service, en respectant lesquartier des consuls, où à peine cinquon six houlets sont allés s'égarer. Ce résultat, nous l'avons atteint avec une perte de 3 morts et 16 bles-6s; les navires ont reçu quelques avaries légères.

L'ennemi accuse une perte de 150 hommes et 400 blessès; mais on ne neut savoir au juste le chiffre des morts, puisque, le 8, on était encore occupà à retirer des cadavres de dessous les décombres.

Pendant l'affaire, M. Hay est arcivé de Rabat, od il s'était artêté pour

voir l'Empereur ; je l'ai reçu le lendemain.

Il m'a dit qu'il avait tranvé l'Empereur très abattu ; la nouvelle du retrait des consuls lui était parvenue. M. Hay m'a remercié de la sol icitude que nous avions montrée à son égard.

Maintenant, je vais à Mogador, à l'autre bout de l'empire. Mogader est la fortune particulière de l'Empereur; outre les revenus publics, la ville est sa propriété; il en loue les maisons, les terrains.

C'est, en un mot, une des sources les plus chires de son revenu. Toucher

Il s'est présenté aujourd'hui à l'audience de police de Mansion-House mous syons obtenu satisfaction, c'est faire à Muley-Abderrahman et à tout le sud de son empire un mal sensible.

Ju me hornerai pour le moment à ces deux opérations; à savoir, prouver à l'Empereur qu'il est délaissé par tout le monde dans sa cause (l'affaire de Tanger l'a prouvé), et que nous avons les moyens de lui faire du mal matériel (c'est ce que nous allons chercher à prouver à Mogador.)

En outre, notre apparition sur les côtes raménera beaucoup de monde de la frontière à la défense de leurs foyers, et dégagera d'autant le maréchal. Nous pourrons alors avertir l'Empereur que, malgré ce qui s'est passé, nous voulous encore la paix; que ce que nous avons fait à Tanger et à Mogador lui prouve qu'il ne faut pas jouer avec nous.

S'il veut la paix, qu'il se hâte de nous accorder ce que nous demandons, et que les actes suivent les paroles. Sinon, s'il n'est pas content, si l'on continue sur la frontière à accueillir et encourager nos onnemis, alors qu'il s'at-

tende à tout de notre part.

Batiment à vapeur le Platon.-Mogador, 17 août. Je suis arrivé devant Mogador le 11. Le temps était très mauvais, et pen-

dant plusieurs jours nous sommes resiés mouillés devant la ville sans pouvoir même communiquer entre nous. Malgré des touées de 200 brasses de chaîne, nos ancres cassaient comme du verre.

Enfin le 15, le temps s'étant embelli, j'en ai profité pour attaquer la villo. Les vaisseaux le Jemmapes et le Triton sont alles s'embarquer devant les hatteries de l'ouest, avec ordre de les hattre et de prendre à revers les batteries de la marine. Le Suffren et la Belle-Poule sont venus prendre poste dans dans la passe du nord. Il était une heure de l'après-midi lorsque notre mouvement a commercé.

Aussitöt que les Arabes ont vu les vaisseaux se diriger vers la ville, ils ont commence le feu de toutes les hatteries. Nous avons attendu, pour répondre, que chacun est pris son poste. A quatre heures et demie, le seu a commence à se relentir; les bricks le Cassard, le Votage et l'Argus sont alors entrés dans le pori, et se sont embosses près des battéries de l'île, avec lesquelles ils ont engagé une lutte assez animée.

Enfin, à cinq heures et demie, les bateaux à vapeur portant 500 hommes de débarquement ont donné dans la passe, sont venus prendre poste dans les créneaux de la ligne des brigs, et le débarquement sur l'île s'est immé-

liatement effectué.

L'île a été désendue avec le courage du désespoir par 320 hommes Maures et Kabyles qui en faisaient la garnison. Un grand nombre a été tué, 140 entre eux, renfermés dans une mosquée, ont fini par se rendre.

Nos pertes dans cette journée s'élèvent à 14 tués et 64 blessés.

l.'sle prise, il ne nous restait plus qu'à détruire les batteries de la ville qui regardent la rade. Notre canon les avait déjà bien endommagées; il fallait les mettre complètement hors de service.

Hier donc, sous les feux croises de trois bateaux à vapeur et de deux bricks, 500 hommes ont débarqué; ils n'ont point rencontré de résistance. Nous avons encloué et jeté à la mer les canons, nous en avons emportequelques-uns; les magasins à poudre ont été noyés; enfin, nous avons emmené on défoncé toutes les barques qui se trouvaient dans le port.

Je crois que nous aurions pu, à ce moment, pénétrer sans danger dans l'intérieur de la ville; mais ce n'aurait été qu'une promenade sans but et sans anire resultat qu'un inutile pillage. Je m'en suis donc abstenu, et j'ai ramené les troupes sur l'île et les équipages à hord de leurs navires.

Je m'occupe d'installer sur l'île, une garnison de 500 hommes.

L'occupation de l'île sans le blocus du port, serait une mesure incomplète. Je me conforme donc à vos ordres, en sermant le port de Mogader.

La ville est, au moment où je vous écris, en seu, pillée et dévastée par les Kahvles de l'intérieur, qui, après avoir chassé la garnison impériale, en ont pris possession.

Nous venons de recueillir le consul anglais, sa famille et quelques Europćens.

Je ne veux point terminer sars vous dire combien j'ai à me louer de tous coux que j'ai aus sous mes ordres dans la campagne que nous venons de faire.

Tout le monde a servi avec un zèle qui ne se puise que dans l'amour ardent du pays, de son honneur et de ses intérêts, et dans un dévouement absolu au service du Roi.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de mon respect,

FR. D'ORLÉANS.

P. S. Au milieu d'occupations qui m'accablent, le temps me manque pour vous envoyer un rapport détaillé. Le capitaine Bouet, qui vous remettra rette lettre, vous donnera tous les renseignemens désirables.

Je l'ai chargé de rapporter les étendards qui flottaient sur la ville et sur FR. D'ORLEANS. les batteries de l'île.

Extrait d'une lettre particulière écrite devant Mogador, le 17 août. Réjouissez-vous du succès brillant et complet qui vient de couronner les essonts de notre jeune et brave amiral.

Le pavillon de France flotte sur l'île de Mogador; il a flotté sur les batteries principales qui désendaient Souerah du côté de la mer. Ces batteries sont culbutées, les canons encloués, ronversés de leurs affûts ou répandus sur la plage.

La Providence nous a protégés centre des dangers plus graves que ceux z'estie ville-là, la ruiner, ou occuper l'île qui forme le port, jusqu'à ce que du combat. Ces dangers cont ceux de la mer, qui s'élève en grosses la mezne nous ont pas manqués pendant les journées des 11, 12, 13 et 14.

L'attaque de l'île nous a coûté beaucoup de braves gens. On voyait le prince, marchant sans armes, à la tôte des colonnes d'attaque, et les tués et blessés tombant à ses côtés. Cette bravoure brillante, ce dévouement généreux, inspirent un juste sentiment d'orgueil à tous ses compagnons d'armes, etc., etc.

Rapport de M. le Maréchal Bugeaud.

Bivouac, près de Condint-Abderrahman, le 17 noût 1844.

Monsieur le Maréchal,-Le fils de l'empereur Muley-Abderrahman n'avoit pas répondu à la lettre que je lui avais écrite, après l'espèce de sommation qu'il me faisait d'évacuer Lalla-Magrenia si nous voulions la paix. Son armée se renforçait chaque jour par de nouveaux contingents, et l'orgueil s'augmentait avec les forces.

On parlait ouvertement dans le camp marocain de prendre Tlemcen, Oran. Maseara, et même Alger. C'était une véritable croisade pour rétablir les skaires de l'islamisme. On croyait qu'il nous était impossible de résister à une aussi grande véunion de cavaliers des plus renommés dans l'empire de Marec, et l'on n'attenda t pour nous attaquer que l'arrivée des contingents d'infanterie des Beni-Senassem, qui devaient nous assaillir par les montagnes au pied desquelles se trouve Lalla-Magrenia, pendant qu'une immense cavalerie nous envelopperait du côté de la plaine.

Les neuf jours d'incertifule qui vennient de s'écouler avaient dejà jeté derrière moi du trouble dans les esprits; les partis ennemis avaient déjà attaqué deux fois nos convois de Djemân-Ghazaouat, et la nonne volonté es vibus qui les font était bien près de s'éteindre. Deux reconnaissances ataient venues jusqu'à une portée de fusil de Lalla-Magrenia, et avaient at-

taqué nosavant-postes.

Un plus long douie sur notre force et sur notre volonté de combattre les adversaires que nous avions en lace, pouvoit provoquer derrière nous des révoltes, qui, indépendamment des autres embarras, auraient suspendu les ap-provisionnements des corps d'armée de l'Ouest. J'aurais préféré, par ces chaleurs excessives, recevoir la bataille que d'aller attaquer un ennemi qui était à S lieues de moi ; mais les dangers d'une plus longue attente me décidérent à prendre l'initiative.

Le géneral Bedeau m'avantrallié, le 12, avectrois bataillons et six escadrons, je me portai en avant, le 13. à trois heures après-midi, en sin ulant un grand fourrage, afin de ne pas laisser comprendre à l'ennemigue c'était réellement un mouvement offensif. A la tombée de la nuit, les fourrages revinrent sur les colonnes, et nous campames dans l'ordre de marche, en silonce et sans seu. A deux heures du matin, se me remis en mouvement. Je passai une première sois l'Isly, au point du jour, sans rencontrer l'en-

nemi. Arrivés à huit heures du matin sur les hauteurs de Djacf el-Akhdar aous aperçumes tous les camps marocains encore en place, s'étendant sur les collines de la rive droite. Toute la cavalerie qui les composait s'était portée en avant pour nous attaquer au second passage de la riviere. Au milieu d'une grosse masse qui se trouvait sur la partie la plus élevée, nous distinguames parfaitement le groupe du fils de l'empereur, ses drapeaux et son parazol, signe du commandement.

Ce sut le point que je donnai au hataillon de direction, de mon ordre échelonné. Arrivés là, nous devions conserver à droite et nous porter sur les eamps, en tenant le sommet des collines avec le face gauche de mon carré de carrés. Tous les chefs des diverses parties de mon ordre de combat étaient près de moi ; je leur donnai rapidement mes instructions, et après cinq ou six minutes de halte nous descendimes sur les gués, au simple pas

accéléré et au son des instruments.

De nombreux cavaliers défendaient le passage; ils furent repoussés par mes tirailleurs d'infanterie, avec quelques pertes des deux côtés, et j'atteignis bientôt le plateau immédiatement inférieur à la butte la plus élevée, où se trouvait le fils de l'empereur. J'y dirigeni le seu de mes quatre piècede campagne, et à l'instant le plus grand trouble s'y manifesta.

Dans ce moment, des masses énormes de cavalerie sortirent des deux côtés de derrière les collines et assaillirent à la fois mes deux flancs et ma queue. L'eus besoin de toute la solidité de moninfanterie; pas un homme ne se montra faible. Nos tirnilleurs, qui n'étaient qu'à cinquante pas des corrès, attendirent de pied ferme ces multitudes, sans faire un pas en lière; ils avaient ordre de se concher par terre si la charge acrivit jusqu'à eux, afin de ne pas gêner le seu des carrès. Sur la ligne des ang'es moits des bataillons, l'amillerie vomissait la mitraille.

Les masses ennemis furent arrêtées et se mirent à tourbillonner. J'arcélérai leur retraite et j'augmentai leur désordre en retournant sur elles mes quatre pièces de campagne qui marchaient en tôte du système. Des que je vis que les efforts de l'ennemi sur mes flancs étnient brisés, je continuai ma marche en avant. La grande butte fut enlevée, et la conversion sur les

camps a'opera.

La cavalerie de l'ennemi ve trouvant divi-ée par ses propres mouvements, et par sa marche qui la coupait en deux, je crus le moment venu de faire sortir la mienne sur le point canital, qui, selon moi, était le camp que je supposais défendu par l'infanterie et l'artillerie. Je donnai l'ordre au colonel Tartas d'échelonner ses dix-neuf escadrons par la gauche, de manière à ce que son dernier échelon fût appuyé à la rive droite de l'Isly.

Le colonel Yusuf commandait le premier échelon, qui se composait

et déferle avec furie sur cette côte inhospitalière. Les fatignes et les soucis | de six escadrons de spahis, soutenu on arrière par trois escadrons du 42. chasseurs.

Avant sabré bon nombre de cavaliers, le colonel Yusuf aborda cet immense camp, après avoir reçu plusieurs décharges de l'artillerie ; il le trouva rempli de cavaliers et de fantassins qui disputérent le terrain pied à pied. La réserve de trois escadrons du 4c. chasseurs arriva ; une nouvelle impulsion fut donnée, l'artillerie fut prise et le camp fut enlevé.

Il était convert de cadavres d'hommes et de chevaux. Torte l'artillerie, toutes les provisions de guerre et de bouche ; les tentes du fit- de l'Emporour, les tentes de tous les chefs ; les boutiques de nombreux marchai de qui accompagna ent l'armée, tout, en un mot, resta en notre pouvoir. Mais c. hel épisode de la campagne nous avait coûté cher : 4 officiers de spuhis et une quinzaine de spahis et de chasseurs y avaient perdu la vie ; plus eura autres étaient blessés.

Pendant ce temps, le colonel Morris, qui commandait les 2c. et 3c. échelons, voyant une grosse masse de cavalerie qui se précipitait de nouveau sur mon sile droite, passa l'Isly pour briser cette charge en attaquant l'ennemi par son flane droit. L'attaque contre notre infanterie échota comme les autres; mais aiors le colonel Morris eut à soutenir le combat le plus inégal.

Ne pouvant se retirer sans s'exposer à une défaite, il résolut de combattre energi mement jusqu'à ce qu'il bui arrivat du secours. Cotte lutte dura plus d'une demi-heure; ses six escadrons furent successivement engagés et à plusieurs reprises ; nos cha-seurs firent des prodiges de valeur ; trois cents ca-

vallets, Berheres on Abids-Bekhari, ton berent sous leurs coups.

Enfin le general Bedeau, commandant l'ade droite, ayant vu l'immenso danger que courait le 2e, chasseurs, détacha le bataillon de zouaves, un bataillon du 15e, léger et le 9c, bataillon de chasseurs d'Orléans pour attaquer l'ennemi du côté des montagnes ; ce mouvement détermina sa retraite. Le colonel Morris reprit alors l'offensive sur lui et exécuta plusieurs charges heureuses dans la gorge par où il se retirait ; cet épisode est un des plus vigoureux de la journée : 550 chasseurs du 2c. combattirent 8,000 cavaliers ennemis. Chaque chasseur rapporta un trophée de cet engagement, celui-ci un drapeau, celui-là un cheval, celui-là une armure, tel ai tre un harnachement.

L'infanterie n'avait pas tardé à suivre au camp les premiers échelons de cavalerie; l'ennemi s'était rallié en grosse masse sur la rive gauche de l'laly et semblait se disposer à reprendre le camp; l'infanterie et l'artillerie le traver-èrent rapidement, l'artillerie se mit en batterie sur la rive droite et lanca de la mitraille sur cette vaste confusion de cavaliers se réunissant de tous les côtés; l'infanterie passa alors la rivière sous la protection de l'artiflerie ; les spahis débouchent et sont alors suivis de près par les trois escadrons du de. e le quatrième échelon, composé de deux escadrons du 1er régiment de chassours, et de 2 escadrons du 2e. regiment de hussards, aux ordres de M. le colonel Gagnon.

Les spahis, se voyant bien soutenus par la cavalerie et l'infantorie, recommencerent l'attaque; l'ennemi fut vigoureusement poussé pendant une lieue ; sa déroute devint complète ; il se retira, partie par la route de Thaza, partie par les vallées qui conduisent aux montagnes des Beni-Sena-sen.

Il était alors midi, la chaleur était grande, les troupes de toutes armes étaient trè--satiguées, il n'y avait plus de bagages ni d'artillerie à prendre, puisque tout était pris. Je fis cesser la poursuite et je ramenai toutes los troupes dans le camp du sultan.

Le colonel Yusuf m'avait fait réserver la tonte du fils de l'empereur ; on y avait réuni les drapeaux pris sur l'ennemi, au nombre de 18, les 11 piòcas d'artilleries, le parasol de commandement du fils de l'empereur et une feule d'autres trophées de la journée.

Les Marorains ont laissé sur le champ de bataille au moins 800 morts, presque tous de cavalerie; l'infanterie, qui était peu nombreuse, nous échappa en très-grande partie à la faveur des ravins. Cette armée a perdu en sutre tout son matériel; elle a dû avoir de 1,500 à 2,000 blessés.

Notre perie a été de 4 officiers tués, 10 autres blessés; de 25 sous-officiers ou soldats tués, et de 86 blessés.

La bataille d'Isly est, dans l'opinion de toute l'armée, la consécration do notre conquête de l'Algérie; elle ne peut manquer aus-i d'accélérer de beenroup la conclusion de nos différends avec l'empire de Maroc.

Je ne saurais trop louer la conduite de tous pour les armes dans cette action, qui prouve une fois de plus la puissance de l'organi-ation et de la tactique sur les masses qui n'ont que l'avantage du nombre. Sur toutes les faces du grand losange, formé de carrés par bataillon, l'infanterie a montré un sangfroid imperturbable, les bataillons des quatre angles ont été tour à-tour ausaillis par 3 on 4,000 chevaux à la fois, et rien n'a été ébranle un seul inctant ; l'artiflerie sortait en avant des carrès pour lancer la mitraille de plus près; la cavalerie, quand le moment a été venu, est sortie avec une impétuosité irrésistible, et a renversé tout ce qui se trouvait devant elle.

D'après tous les rapports des prisonniers et des Arabes qui avaient vn les camps de l'ennemi, on ne peut évaluer ses cavaliers à moins de 25,000; ils se sont montres tres-audacieux; mais la confusion rendait leurs efforts impuiseants; les plus braves venaient se faire tuer à bout portant. Il ne leur manquait pour bien suire que la sorce d'ensemble et une infanterie bien constituée pour appuyer leur mouvement.

Avec un gouvernement comme le leur, il faudrait plusieurs sideles pour eur denner ser conditions de succos dans les batailles.

Le meréchel Bugravo.

#### TES BRIGANDS DE COLLEGE,

Pour le touriste, l'Angleterre est un pays souvent agréable et toujours singulier. Nulle part le culte du progrès n'est aussi sincère ni aussi ardent; mais mille part aussi, pas même en Allemagne, cette patrie classique de la tradition, on n'aime à conserver avec autant de respect les coutumes du tems passé, nulle part l'usage n'exerce aussi despotiquement son empire. L'amour des formes gothiques y est poussé jusqu'à l'idolairie, et rien n'est plus bizarre que les formules qui accompagnent encore les actes solennels du pouvoir législatif et de l'administration. Mais c'est surtout dans les corporations et les universités que l'ardeur fanatique pour toutes les excentricités qui peuvent se convrir du grand mot, c'est l'usage, s'est conservée avec laspius dévot entêtement.

Je parcourais, il y a quelques années, l'une des contrées les plus pittoresques de toute la Grande-Bretagne, le Buckinghamshire. Parti le matin de Windsor, je me rendais, par le chemin le plus long, mais le plus agréable, à la petite ville d'Eton. Jenne, léger d'argent et de soucis, je suivais pédestrement un étroit sentier, sous l'ombrage d'un bois épais que les rayons d'un soleil de midi traversaient à peine. Bien qu'alors, comme aujourd'hui du reste, la poésie ne fut pas mon fort... on mon laible; j'allais, séduit par les merveilles naturelles du lieu, me lancer dans le pathos de quelque idylle bien pastora-le. Dévoquais déjà l'ombre de Tityre et Galathée, lorsque trois réalités en chair et os, figures patibulaires, s'élancèrent sinistrement au devant de moi, du fond d'un massif de cornouillers dont les feuilles frisonnantes étaient bien moins agitées que tout non être à cet aspect effroyable.

Les fameux brigands du drame de Schiller, avec leurs visages noircis et l'arsonal terrible qui pendait à leurs ceintures, n'étaient rien en comparaison de ces trois bandits, dont les yeux brillaient d'une joie sauvage, étincelaient sous de larges chapeaux, comine des re-

gards d'hyène enragée.

Adieu, mou insouciance, ma gaîté de cœur et mes réveries virgiliennes: l'étais plus mort que vif en me sentant entraîner vers le sommet d'une colline dominant ce bois de malheur; après une course de qualques minutes, je sus présenté au chef de la troupe, jeune misérable de dix-neuf ans, qui donnait déjà les plus brillantes espérances Tant de scélératesse dans un âge si tendre me pénétra d'horreur; j'eusse volontiers manifesté mon indignation, si un peu de peur ne m'avait retenu, en pensant que ces mains, propres tout au plus à tenir une grammaire, se jouaient déjà avec des poignards !!!

Le Cartouche imberbe tenait un drapeau rouge qu'il agita trois fois : mes gardes alors se rapprochèrent de moi... Je fermai les yeux.

le fatal moment venait de sonner... je m'évanonis."

Quand je revins à moi, je me trouvai couché dans une odorante prairie, à quelque distance de la ville où mon diner m'attendait. Je me frottai les yeux, je crus avoir fait un rêve; cependant ma poche était vide des seize schellings qu'elle contenuit avant cette malencontre se tournée; un pistolet, un poignard abandonnés sans donte dans une retraite précipitée à l'approche des Policemen se trouvaient à mes pieds - Je saisis à la hâte ces pièces de conviction que je dêpossi immédiatement sur le bureau d'un coroner en même tems que ma plainte.

Ce magis rat m'écouta jusqu'au bout sans m'interrompre; ses lèvies avaient un certain cire narquois qui augmentait encore l'exaltation de mes sentimens, et par suite, l'exagération de mon récit.

-Dù avez vous été rançonné de la sorte? me demanda-t-il enfin-

-Dans les bois qui avoisinent la ville d'Eton.

Le mugistrat regarda ses employés, et tous partirent d'un éclat de rice homerique.

Je ne comprends pas, m'écriai-je tout furieux, qu'au sein d'une nation civilisée, le récit de tels brigandages excite à ce point la gatté d'un magistrat. Vos rires, Monsieur, sont plus qu'une inconvenance; ila sembleraient prouver que vous tolérez ces crimes et que vous ne

l'us ignorez pas...

-Certes, Monsieur, nous sommes au fait de tout cela, me répondit ensimile coroner, mais nous n'y pouvons rien : ces brigands qui ont attente à votre liberte et à votre bourse, sont les jeunes nobles du col'ége d'Eton. Ils usent d'un privilège que l'on essaierait vainement d'anéantir; tous les ans ils ont coutume de détrousser les voyageurs qu'ils rencontrent dans la juridiction du collège. Le produit de leur conquête forcée sert à payer le diplôme de celui de leurs camarades qui, à la fin de ses études, doit subir un dernier concours, auquel est attaché le grade de senior. A tous nos efforts pour abo-lir la levée de cette singulière contribution, ils ont opposé ce mot dont ils connaissent la puissance dans leur pays, l'usage!

-Mais, Monsiour, ces tentatives d'assassinat!

-Plaisanterie!

CLUMENT THE SECTION OF

-Et ce pistolet?...

-N'est qu'en bois; quant aux poignards, ils sont sans lames. C'était vrai.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PEACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denia. ...

S'adresser à l'Eveché.

TOUTES personnes qui doivent à seu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et relles qui ont qu'elque balance à faire sont prices de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Tin oibée, ou chez M. La. HAINAULT, N. P.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JENESSE CANADIENNE
PAR M. CHINIQUY, PRÈTRE, CURÉ DE MAMOURABNA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage oi-desires, pourront s'adressor au Bureau des MELANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que seux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, compreudront sacilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

#### AGENCE A NEW-YORK, Pour Ornements et Objets d'Eglise, ... AUSSI

Pour marchanuises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE. En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux sabriquans de Lyon) n'a pas cru inieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Ca-

nada, que par la communication de l'extrait suivant. A. M. J. C. ROBILLARD, } Lyon, 1 Lyon, 12 December 1843.

New-York. "Nous sommes certains que les MM. du Glergé des Etais-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous ordres. Ils auront d'abord la sacilité de confier le CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même a faire les modifications d'esirées aux divers dessing qu'ils aurent cous les yeur.

"Comme nous sabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets insérieurs) es marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, taudisque vos correspondans achètent comme s'ils étaient euxmêmes en fubrique."

Afia d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marches de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ECHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmutique. et Chapes: Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leure variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents g'ures de Clands, Deutelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux sabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une munière à mériter I honnoable clientelle du clergé par le bon gout, la frascheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra êtra importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe galons nécessuires à su confection dans ce pays.

On a'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'or-

dres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou cemettre au soussigné des directions qu'il soivra toujours avec la plus grando attention. J. C. ROBILLARD,

Murchand commissionnaire, No. 82, Beaver Street, New-York.

# ÉTABLISSEMENT DE RELIURE. CHAPELEAU & LAMOTHE, Rue Sie. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. Starke et Cie.

AVIS A MM. LES CURÉS. UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM, les Curés et aux commissaires des Elcoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme Instituteur. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., su soin de l'éditeur de ce

pornal.

Montréal, 10 septembre 1844.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de seu MESSIRE 1. E. Morisser, en son vivant, cure de St. Jean P Evangéliste, et ceux qui ant des RECLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délais à St. Jean l'Evangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

11 Septembre, 1844.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal, 19me Juillet 1844.

AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerro Américaine, dans " L'Infanterie Legere des Frontières, et Les Voyageurs Canadiens."

Ces deux Corps dans la version Française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20me Fevrier dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au Scmp, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants, sont avertis qu'ils peuvent reclamer le Scrip, en remplissant les formulités et conditions mentionnées en la dite annonce du 20me. Février dernier.

# PROVINCE DU CANADA.



. C. T. METCALFE

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Rogaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc., etc.

A tous qui ce présent verront, ou qui y sont concerné, -- SALUT :

VU que le vingt-quatrième jour de Juin, dans l'Année de Notre Seigneur? anil-huit-cent-vingt-neul, il aurait plu à Son Excellence Sir JAMES KEMPT. giors Lieutenant Genéral et Commandant des Forces dans notre Province du Bas-Canada, et administrateur de notre dite Province, déclarer que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice Incorporée durant la dernière guerre avec les Etats Unis d'Amérique, seraient reçues jusqu'au premier jour d'Août, mil huit-cent-trente-un, et pas au-delà; et or-donner qu'un avis public à cet effet fut inséré dans " la Gazette Officielle de Québec," pour l'information de toutes personnes y concernées. Et τυ qu'il nous a été repréenté que par suite d'une erreur et méprise qui se seraient glissées dans tous les avis publics insérés dans la dite "Gazette Officielle de Québec," par et en verm de l'ordre en Conseil sus-mentionne, l'époque durant laquelle les demandes d'individus ayant droit à un octroi de terres pour leurs services militaires comme susdit seraient reçues, aurait été limitée au premier jour d'Aout, mil-huit-cent-trente ; par suite de ce que les individus sus-mentionnés seraient privés de l'occasion de former leurs demandes comme susdit. Et vu qu'une Requête nous aurait été présentée, signée de certains individus, y exposant avoir droit à des terres pour services par eux rendus comme susdit, et se plaignant que le temps limité spécine dans le dit avis, ne leur aurait pas permis de transpiettre leurs demandes à cet effet. Et ne voulant, Nous, permettre qu'une erreur et méprise de la nature de celle sus-mentionnée, dut détruire e véritable objet que le dit Ordre en Conseil avait en vue, et étant toujours désireux que les services rendus par Nos Sujets Loyaux Canadiens, recussent leur due récompense, avons, et de lavis et du consentement de notre Conseil Exécutif, de et pour, notre Province du Ganada, juge à propos d'émettre cette Proclamation, à leffet de déclarer et faire connaître, comme nous déclarons et saisons connaître, par ces présentes, que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, seront semblablement reçues durant lannée qui commencera le premier jour de Mars maintenant prochain, et qui expirera le premier jour de Mars, milhuit-cent-quarante-cinq, que si elles enssent été transmises durant l'époque spécifiés dans l'Ordre en Conseil ci-haut mentionné; ce dont tous nos Aimés Sujets, et tous autres y concernés, devront prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

En pot de Quot, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et à icolles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province Témuin Notre Tres-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sin CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand'-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, ce vingtième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent-quarante-quatre, et de Notre Règne la septième.

C. T. M.

D. DALY, Secritaire.

BUREAU DES TERRES DE L' ( URONNE.

K ton, le 20e l'évrier 1844.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les Individus qui, aux termes de la Proclamation émanée ce jour, ont droit à la récompense des Miliciens, sont ceux sculement qui ont servi dans le Bas-Canada, durant la dernière guerre Américaine dans les corps ci-après mentionnés, et qui n'ant encore reçu ni terres ni Scrip pour leurs dits services, à savoir :-

Les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, (ou Chasse ura Canadiens) et sixième Bataillons de Milice d'Eluc et incorporée.

L'Etat Major de Milice, en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

Les Voyageurs du Commissariaj.

Les Dragons Lègers Provinciaux.

Les Dragons Canadiens.

Le Corps des Guides.

L'Arullerie de Milice.

Les Conducteurs d'Artillerie de Milice.

Auxquels Corps peuvent être ajoutés, ceux des Officiers et Miliciens, sans égard aux Corps dans lesquels ils ont servi, qui peuvent avoir été blesses ou faits prisonniers, et les représentants de ceux qui peuvent avoir &t& tués dans quelque combat avec l'ennemi.

Lorsque le devoir a été rempli par un substitut, tel substitut seul devra re-

cevoir la récompense.

Lorsque le Milicien est mort, et qu'il n'a pas fait de testament, les personnes ci-après mentionnées seront reconnues pour ses représentant, et seront satisfaites en conséquence, dans l'ordre qui suit :

le .- La Veuve.

2c .- Les Enfans.

3e.-Le Père et la Mère, ou le survivant.

4e.-Et enfin les Frères et Sœurs par parts égales.

Ces représentans deviont produire un certificat légulier de sépulture ou autre preuve suffisante du décès du milicien, établir leur droit à réclamer comme tels, et à quelle des quatre cathégories sus-nientionnées il appartiennent.

loutes reclamations devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra produire, ou transmettre son congé, ou un certificat de service, accompagné d'un affidavit portant que tel congé ou certificat est le sien propre, qu'il a servi tel qu'il y est mentionne, et qu'il n'a encore jamais, directement ou indirectement, soit par lui-même ou per autrui, obentu de récompense de milice ou de l'armée, soit en terre en en Scrin.

Lorsque le congé ou certificat de service ne pourre être produit, le réche-

mant devra faire connaître,

Le Bataillon on Corps dans lequel il a servi,

Le nom et le grade de la personne qui commandait sa Compagnie, et de-

S'il a servi sous son présent nom, ou sinon sous quel autre,

Quel erpace de temps, et en quel qualité il a servi,

S'il a été régulièrement congédié, quand et où.

Les déclarations de faits qui précèdent, et toutes autres relatives aux récèmations des miliciens, devront être faites sous serment, et par devaut quelques personnes autorisées à administrer tel serment.

Les listes de réclamations secont publices à mesure qu'elles seront respar nues et les personnes qui auront droit à la récompense seront satisfailes en Scrip, tel que prescrit par l'Acte des terres, et conformément, à pechelle suivante :

A un Lieutenant Colonel, un Scrip au montant de £240, en commutation de 1200 acres de terres à 4s l'acre.

A un Major, un do. do. £200, pour do. de 1000 do. 1 do.

A un Capitaine, Chirugien ou Paie maître, un do. do £160, pour de. de 800 do. à do.

A un Subalterne, Assistant Chirugien, Adjudant, ou Quartier Matur, and do. do. £100, pour do. do. 500 do. 3 do. A un Sergent Major, ou Sergent Quartier Mattre, un do. de £60, pour do.

de 300 do. à do.

A un Sergent, un do. de £40, pour do. de 100 do. à do.

A un Corporal ou Simple milicien, un do. de. £20, pour do. de 100 du. à de. Les Scrips émis pour les fins ci-dessus seront reçus par le gouvernement es paiement de ventes anciennes ou nouvelles de terres de la couronne, sel que pourvu par l'Acte des terres sus mentionné.

Toute personne demandant à recevoir un Scrip comme procureur d'un miticien, ou de ses représentans, devra produire une procuration en forme légale

Tous congés ou autres papiers produits ou tranmis par ou de la part de quelque personnes, dont les réclamations seront rejetées, ne seront rendus sex peronnes interessées, (sur leur demande ) que lorsque l'investigation de toutes les réclamations sera terminée.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTRE. PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, l'TRE. IMPRIME PAR J. A. PLINGUET.